



LIVRET D'ACCUEIL & RÈGLEMENT INTÉRIEUR

GP FORMATIONS - Formation Professionnelle Continue et VAE

Dernière actualisation : 06/2023 - Révision : 2026

Document destiné à la mise en ligne sur gp-formations.com et à la remise à chaque apprenant(e) entrant en formation et candidat(e) à la VAE

Sommaire

Bienvenue

I. Présentation de GP Formations

II. Nos prestations : formation professionnelle continue et VAE

III. Modalités pédagogiques

IV. Accueil, accessibilité et sessions ponctuelles en présentiel

V. Informations pratiques

VI. Droits et devoirs du/de la participant(e) ou candidat(e)

VII. Prévention et traitement des violences, du harcèlement et des discriminations

VIII. Protection des données personnelles (RGPD)

IX. Règles de sécurité

X. Règlement intérieur

XI. Contacts et référents

Historique des versions

Édition	Évolutions
06/2023	Version antérieure, centrée sur la formation professionnelle continue en catalogue générique, sans mention de la VAE ni du dispositif de prévention des violences, harcèlement et discriminations.
Révision 2026	Intégration de la VAE aux côtés de la formation continue ; ajout d'une section dédiée à la prévention et au traitement des violences, du harcèlement et des discriminations (indicateur 12, avec anticipation du référentiel V10) ; ajout d'une notice d'information RGPD ; désignation nominative de la référente handicap ; suppression des champs non complétés ; mise en cohérence avec le modèle d'activité 100 % distanciel, incluant la description des moyens mobilisés lors des sessions ponctuelles en présentiel ; numéro de téléphone unique conservé (07.67.20.59.70) ; correction de la numérotation du sommaire.

Bienvenue

GP Formations est heureux de vous accueillir dans le cadre de la formation ou de l'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) que vous allez suivre en son sein. Ce livret vous présente notre organisme, ses modalités d'intervention, vos droits et vos devoirs, ainsi que le règlement intérieur applicable à toute personne suivant une prestation dispensée par GP Formations.

En espérant que ce parcours corresponde à vos attentes, je vous assure de toute ma considération.

Guylaine PERA, Directrice Générale d'Activité

I. Présentation de GP Formations

GP Formations est un organisme de formation enregistré auprès de la DREETS Occitanie sous le numéro 76300443730, certifié Qualiopi et labellisé Certif'Région Occitanie. Nos formateurs, formatrices, accompagnateurs et accompagnatrices sont expert(e)s de leur domaine d'intervention.

GP Formations propose des formations diplômantes intensives à distance, en un an maximum : BTS ESF, MCO, NDRC, Tourisme, CI, COM, SAM et PIM, ainsi que des accompagnements généralistes individuels et/ou collectifs à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), du CAP au Master 2, avec un focus sur les secteurs tertiaire et social.

II. Nos prestations : formation professionnelle continue et VAE

Formation professionnelle continue

Nos programmes de formation sont conçus par notre équipe pédagogique selon une méthodologie ayant pour objectif de rendre les apprenant(e)s opérationnel(le)s, en cohérence avec le référentiel de la certification préparée.

Accompagnement à la VAE

GP Formations accompagne les candidat(e)s à la VAE dans l'analyse du référentiel de la certification visée, le rapprochement de leurs expériences professionnelles avec ce référentiel, et la préparation à l'entretien devant le jury, selon une méthodologie dédiée.

III. Modalités pédagogiques

En fonction de la prestation suivie, GP Formations mobilise la démarche déductive, mise en œuvre dans les méthodes affirmatives et interrogatives, par laquelle le formateur ou la formatrice transmet des connaissances et en contrôle l'acquisition, et la démarche inductive, à la base des méthodes de découverte et des méthodes actives, par laquelle l'apprenant(e) ou le/la candidat(e) réalise une expérience ou résout une situation problème.

Le formateur, la formatrice ou l'accompagnateur/accompagnatrice VAE (AAP) connaît les attentes de son public afin d'adapter son programme, possède des connaissances approfondies dans son domaine et fait preuve de disponibilité. Les techniques pédagogiques mobilisées peuvent inclure l'exposé, la synthèse, l'autodiagnostic, le témoignage, l'étude de cas, le jeu de rôle, les supports visuels, la simulation et le débat. Toutes nos prestations se déroulent en distanciel, synchrone et/ou asynchrone,

via la plateforme ELEA By GP Formations, et en présentiel ponctuel sur demande, dans les conditions décrites à la section IV.

IV. Accueil, accessibilité et sessions ponctuelles en présentiel

Le siège social de GP Formations, situé 60 impasse des Chasselas à Nîmes, ne reçoit pas de public. GP Formations exerce son activité selon un modèle 100 % distanciel, avec un accès continu à la plateforme ELEA By GP Formations.

Dans des cas ponctuels et sous réserve de conditions spécifiques, notamment la mise à disposition d'un lieu conforme aux normes applicables aux établissements recevant du public (ERP) et garantissant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, GP Formations peut organiser des séances en présentiel. Les modalités pratiques d'accès (adresse, transport, stationnement) sont alors communiquées individuellement lors de la convocation, en fonction du lieu retenu.

Mme Guylaine PERA, référente pédagogique et directrice générale d'activité de GP Formations, est également référente handicap de l'organisme, en lien avec le réseau AGEFIPH. Toute personne ayant besoin d'un aménagement lié à une situation de handicap peut la contacter directement à contact.gpformations@gmail.com ou au 07.67.20.59.70.

V. Informations pratiques

Horaires

Les classes virtuelles synchrones se déroulent, selon le planning communiqué à chaque apprenant(e) ou candidat(e), dans une plage horaire comprise entre 8h30 et 19h30, avec une pause déjeuner entre 12h30 et 13h30 et deux pauses, en matinée et en après-midi. La plateforme ELEA By GP Formations reste accessible en dehors de ces plages pour les activités asynchrones. En cas d'absence ou de retard, l'apprenant(e) ou le/la candidat(e) en informe GP Formations dans les meilleurs délais, à l'adresse contact.gpformations@gmail.com.

Moyens mis à disposition en distanciel

Accès privé à la plateforme ELEA By GP Formations, classes virtuelles avec des formateurs, formatrices ou accompagnateurs et accompagnatrices expert(e)s, formations synchrones et asynchrones, centre de ressources numériques.

Moyens mis à disposition lors d'une session ponctuelle en présentiel

Lorsqu'une session est organisée en présentiel, dans les conditions décrites à la section IV, GP Formations veille à ce que le lieu retenu réponde aux exigences d'accessibilité mentionnées ci-dessus et dispose d'un confort et d'un équipement adapté à la prestation : climatisation, mobilier confortable et ergonomique, accès pour personne à mobilité réduite, machine à café et à eau, vidéoprojecteur, écran, ordinateurs selon la formation, connexion Internet et Wifi haut débit, tableau blanc. Ces moyens sont vérifiés au cas par cas pour chaque lieu retenu, puisque GP Formations ne dispose pas de locaux permanents recevant du public.

VI. Droits et devoirs du/de la participant(e) ou candidat(e)

Le présent règlement intérieur est joint au livret d'accueil et consultable sur le site internet de GP Formations. Chaque apprenant(e) ou candidat(e) en est informé(e) lors de sa convocation, doit en prendre connaissance et s'y conformer.

Chaque participant(e) est tenu(e) au respect de la discrétion professionnelle, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'organisme, et des droits des autres usagers. GP Formations insiste particulièrement sur le respect de l'utilisateur en tant que personne, des règles d'hygiène et des règles de civilité, en présentiel comme en distanciel. Le/la participant(e) ou candidat(e) est acteur/actrice de son parcours ; la richesse de celui-ci dépend de son investissement et de sa curiosité.

VII. Prévention et traitement des violences, du harcèlement et des discriminations

GP Formations met en œuvre un dispositif documenté de prévention et de traitement de toute situation de violence, y compris sexiste ou sexuelle, de harcèlement ou de discrimination survenant à l'occasion d'une formation ou d'un accompagnement VAE. Ce dispositif repose sur un circuit de signalement identifiable, une référente nommément désignée pour recevoir et traiter les signalements, et une information communiquée à chaque apprenant(e) ou candidat(e) avant ou au démarrage de sa prestation.

Toute situation de cette nature peut être signalée à Mme Guylaine PERA, référente désignée à cet effet, à l'adresse contact.gpformations@gmail.com ou au 07.67.20.59.70. GP Formations s'engage à examiner chaque signalement et à y apporter une réponse dans les meilleurs délais.

Ce dispositif anticipe l'indicateur 12 du nouveau référentiel Qualiopi à 33 indicateurs (décret n° 2026-728 du 1er août 2026), dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er novembre 2026.

VIII. Protection des données personnelles (RGPD)

Dans le cadre de son activité, GP Formations collecte et traite des données à caractère personnel relatives aux apprenant(e)s et candidat(e)s (identité, coordonnées, données de suivi pédagogique). Ces données sont conservées pendant la durée de la formation ou de l'accompagnement et ne sont utilisées qu'aux fins de sa réalisation et de son suivi qualité.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de ses données, qu'elle peut exercer en s'adressant à contact.gpformations@gmail.com.

IX. Règles de sécurité

Chaque participant(e) veille à sa sécurité personnelle et à celle des autres, en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de la prestation. Tout accident ou incident survenu à l'occasion d'une formation doit être immédiatement déclaré à GP Formations, à l'adresse contact.gpformations@gmail.com. Lors d'une session en présentiel, les consignes d'incendie, notamment le plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées

de manière à être connues de tous les participants, qui sont tenus d'exécuter sans délai tout ordre d'évacuation.

X. Règlement intérieur pour les participants en formation

Préambule

GP Formations développe des activités de formation professionnelle et d'accompagnement à la VAE. Le présent règlement intérieur s'applique à tou(te)s les participant(e)s et candidat(e)s suivant une prestation organisée par GP Formations.

Article 1 : Objet. Conformément à la législation en vigueur (articles L. 6352-3 à L. 6352-5 et R. 6352-1 à R. 6352-8 du Code du travail), le présent règlement a pour objet de définir les règles générales d'hygiène et de sécurité et les règles disciplinaires applicables.

Article 2 : Personnes concernées. Le règlement s'applique à tou(te)s les participant(e)s inscrit(e)s à une prestation dispensée par GP Formations, en présentiel comme en distanciel, pour toute la durée de la prestation suivie. Chaque participant(e) est considéré(e) comme ayant accepté les termes du présent règlement du fait de son inscription.

Article 3 : Règles générales. Chaque participant(e) veille à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur.

Article 4 : Interdiction de fumer. Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux utilisés pour une session en présentiel, ainsi que pendant les classes virtuelles.

Article 5 : Boissons alcoolisées. Il est interdit aux participant(e)s de pénétrer ou de séjourner sur le lieu d'une prestation en présentiel en état d'ivresse, ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées. Les intervenant(e)s peuvent interrompre une classe virtuelle si un(e) participant(e) présente des signes d'état d'ivresse.

Article 6 : Accident. Tout accident ou incident survenu à l'occasion d'une prestation doit être immédiatement déclaré par la personne concernée, ou par les témoins, à GP Formations.

Article 7 : Consignes d'incendie. Lors d'une session en présentiel, les consignes d'incendie sont affichées de manière à être connues de tous les participants, qui sont tenus d'exécuter sans délai tout ordre d'évacuation.

Article 8 : Produits toxiques. Les participant(e)s ne doivent en aucun cas introduire de produits inflammables ou toxiques, ni d'équipements pouvant nuire au bon fonctionnement de l'organisme.

Article 9 : Animaux. Les animaux sont interdits sur les lieux d'une session en présentiel.

Article 10 : Tenue et horaires. Les horaires de chaque prestation sont fixés par GP Formations et portés à la connaissance des participant(e)s. Ceux-ci sont tenus de les respecter et d'avertir GP Formations sans délai en cas d'absence ou de retard. Une fiche de présence est signée par le/la participant(e) et l'intervenant(e).

Article 11 : Tenue et comportement. Les participant(e)s se présentent, en présentiel comme lors des classes virtuelles, en tenue décente et avec un comportement correct envers toute personne présente. Cet article inclut la prévention et le traitement des situations de violence, de harcèlement et de discrimination, décrites à la section VII du présent document.

Article 12 : Usage du matériel. Chaque participant(e) conserve en bon état le matériel qui lui est confié et l'utilise conformément à son objet. À la fin de la prestation, il/elle restitue tout matériel et

document appartenant à l'organisme, à l'exception des éléments qu'il/elle est expressément autorisé(e) à conserver.

Article 13 : Enregistrements et propriété intellectuelle. Il est interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions. La documentation pédagogique remise est protégée au titre du droit d'auteur et ne peut être réutilisée que dans un cadre strictement personnel.

Article 14 : Responsabilité de l'organisme. GP Formations décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels déposés par les participant(e)s lors d'une session en présentiel.

Article 15 : Sanctions et procédure disciplinaire. Tout manquement au présent règlement peut faire l'objet d'une sanction : avertissement oral, avertissement écrit, exclusion temporaire ou exclusion définitive. La procédure disciplinaire relève des articles R. 6352-3 et suivants du Code du travail.

Article 16 : Publicité du règlement. Chaque participant(e) est informé(e) du présent règlement avant le démarrage de sa prestation.

Mention « Lu et approuvé » - Signature du/de la participant(e) ou candidat(e) :

_____ Date : _____

XI. Contacts et référents

- **Direction et référente pédagogique :** Mme Guylaine PERA - contact.gpformations@gmail.com - 07.67.20.59.70
- **Référente qualité et démarche RSE/O :** Mme Guylaine PERA
- **Référente handicap :** Mme Guylaine PERA, en lien avec le réseau AGEFIPH
- **Réclamations :** formulaire du site internet, rubrique Contact, ou portail ELEA (page Accueil) - réponse sous 48 heures
- **Protection des données personnelles :** contact.gpformations@gmail.com